



Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



service des eaux
24H/24
0472/90 57 43



Numéro vert de l'administration
communale : 0800/25959

TRIMESTRIEL • mars 2009 • N° **33**

SOMMAIRE

3 Editorial

4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

6 Informations générales

- Quels moyens pour restaurer son patrimoine ?
- Construction et rénovation : Intégrez la dimension « eaux usées »
- Nos rivières sous contrat
- Les cartes de fréquentation au parc à conteneurs
- Le noctambus
- Mise à disposition du proxibus
- Une Sage-Femme près de chez vous...
- ONE Manhay-Animations
- Accueil temps libre 2009
- L'atelier théâtre
- A vos agendas...
- A travers le deuil, la vie...
- Les allocations de chauffage
- Opération arc-en-ciel
- Document d'identité volé ou perdu ?
- Permis de conduire pour les tracteurs agricoles

20 Carnet civil

21 Syndicat d'Initiative

- Le Rendez-vous des seniors
- Télévie 2009
- Marché/Brocante et Fête de la Musique
- Le "Salon de la Femme 2009"
- Assemblée générale du S.I.
- La Maison du Tourisme du pays d'Ourthe & Aisne

22 Dernière minute

- La poste rapelle

Heures d'ouverture de la maison communale

Les bureaux de l'administration communale sont accessibles au public :

DU LUNDI AU JEUDI
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

LE VENDREDI
de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

LE SAMEDI
- **service population : de 9h30 à 12h30 - tous les samedis.**
- **service urbanisme : de 9h30 à 12h30 le 1er samedi du mois uniquement**

EDITORIAL

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

A quelques jours du printemps, au terme d'un hiver qui cette année, fut particulièrement long et rude, l'heure est au bilan pour nos dépenses énergétiques...

On a heureusement pu se réjouir de la baisse du prix du mazout de chauffage, qui reste un des combustibles les plus utilisés. Comme l'année précédente, le Fonds mazout a toutefois permis de venir en aide aux personnes plus défavorisées.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, notre pays s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Afin d'encourager les particuliers à réduire les consommations d'énergies traditionnelles en matière de chauffage (gasoil, gaz, ...), divers plans d'action ont été mis en place au niveau de la région wallonne.

En tant qu'instance communale, nous ne pouvons ignorer l'importance des énergies alternatives pour la survie de notre planète. Nous avons donc décidé d'accorder parallèlement à la Région wallonne, une prime communale unique forfaitaire de 400 € par immeuble pour l'installation de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, système de chauffage géothermique, ou pompe à chaleur.

De cette manière nous participerons à la réduction des pollutions atmosphériques, et nous permettrons en outre, le développement éventuel de nouvelles filières économiques sur notre territoire.

Le service communal des finances est à votre disposition pour vous fournir toutes les informations utiles, quant à la procédure à suivre pour bénéficier de cette prime.

Pour atténuer les rigueurs de cet hiver, nous avons pu nous réchauffer le cœur, lors des différentes soirées théâtrales qui ont eu lieu dans notre commune.

Je tiens à souligner la qualité des représentations assurées par ces acteurs, amateurs pour la plupart, qu'ils soient de l'atelier théâtre du comité culturel, de la troupe de Chêne-al'Pierre, de Harre ou de Vaux-Chavanne. Encore bravo et toutes nos félicitations à toutes ces personnes qui consacrent beaucoup de leur temps pour faire en sorte que nous puissions passer d'agréables moments... Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre dans cette voie, pour le plus grand plaisir de tous.

Bien à vous.

Robert Wuidar,
Bourgmestre.



INFORMATIONS COMMUNALES

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2008

Adhésion à l'Intercommunale Unique de Soins de Santé

Le Conseil communal décide de marquer son accord sur la souscription au capital de la nouvelle intercommunale unique .

Devis de travaux forestiers subventionnables

Le Conseil marque son accord sur les devis de travaux forestiers subventionnables à introduire à la Région Wallonne.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

Règlement communal sur la gestion des déchets

Le Conseil approuve le règlement 2009 sur la gestion des déchets.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande au service de l'environnement.

Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'installation d'un système visant l'utilisation et/ou à économiser les énergies traditionnelles

Le Conseil décide l'adoption du règlement, relatif à l'octroi d'une prime communale unique forfaitaire de 400 € par immeuble situé sur le territoire de la commune pour l'installation d'un ou plusieurs système(s) suivant(s) :

- panneaux solaires,
- panneaux photovoltaïques,
- système de chauffage géothermique,
- pompe à chaleur.

L'installation de plusieurs systèmes tels que définis ci-avant ne donne droit qu'à une seule prime communale. Cette prime communale avec effet rétroactif au 01 janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2012 est destinée à encourager l'utilisation de l'énergie solaire et l'économie des énergies traditionnelles en matière de chauffage (gasoil, gaz,...).

La subvention communale est octroyée uniquement pour les installations ayant reçu la preuve de promesse d'octroi d'une prime de la Région Wallonne pour l'installation d'au moins un des systèmes repris ci-avant. La subvention sera accordée aux personnes physiques domiciliées dans la Commune, aux personnes morales ayant leur siège social dans la Commune.

Taxes et redevances 2009

Le Conseil approuve le règlement des taxes et redevances pour l'année 2009 . Ces derniers peuvent être obtenus sur simple demande au service des taxes.

Remplacement d'un foyer d'éclairage public à "Mafa"

Le Conseil approuve le devis Interlux pour le remplacement d'un foyer d'éclairage public Rue Mafa à Manhay au montant de 430,74 € T.V.A.C.

Déplacement d'un foyer d'éclairage public à Deux-Rys

Le Conseil approuve le devis Interlux pour le déplacement d'un foyer d'éclairage public à Deux-Rys au montant de 77,37 € T.V.A.C.

Location salle de l'Entente à Manhay à l'Association "Stages Sportifs et Culturels"

Le Conseil décide de louer la salle de l'Entente de Manhay à l'Association Stages Sportifs et Culturels de Vielsalm les jeudis soir de 19 h 30' à 20 h 30' pour organiser des cours de step-Aérobic

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2008

Mise à disposition du Proxibus en faveur des groupes et associations de l'entité communale

Le Conseil arrête le règlement fixant les conditions de mise à disposition du Proxibus avec chauffeur, aux clubs, groupements et associations exerçant une activité reconnue sur l'entité communale de Manhay.

Adoption du nouveau pacte de majorité

Vu la démission de Mr. Gérard Wilkin de sa fonction d'Echevin, second en rang

Le conseil adopte le nouveau pacte de majorité suivant :

- 1/ Bourgmestre : Mr. Robert WUIDAR (ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats de la liste majoritaire)
- 2/ Echevins : Mr. Marc GENERET,
Mr. Benoît LESENFANTS,
Mr. Pascal DAULNE.
- 3/ Présidente du CPAS : Mme Anne MOTTET

Ce nouveau pacte de majorité constitue en fait un avenant au pacte de majorité adopté antérieurement par le Conseil communal. Il entre en vigueur le 01 janvier 2009.

Prestation de serment du nouvel Echevin

L'Echevin Mr. Daulne, désigné dans le pacte de majorité a prêté, le serment prévu à l'article L1126-1 du C.D.L.D . Il prendra sa fonction à la date du 01 janvier 2009.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL COMMUNE / C.P.A.S. DU 23 DÉCEMBRE 2008

Réflexion sur l'évolution socio-économique de l'entité de Manhay dans le cadre de la conjoncture actuelle

L'assemblée entend le rapport de la Présidente du C.P.A.S. Mme A. Mottet faisant notamment état d'un comparatif entre les chiffres de 2005 et 2008, en terme de revenus d'intégration (doublés), d'octroi d'aides sociales (minimex) (doublés) et d'aides mazout (triplés). Mme Mottet conclut par le constat d'un appauvrissement des ménages à revenus moyens.

L'assemblée estime qu'outre les aides généralement octroyées par le C.P.A.S. et la Commune, une réflexion doit être menée sur la question des logements. Les loyers sont en effet relativement élevés ce qui entraîne pour certains ménages un basculement vers la précarité.

Programme Communal de Logement 2009-2010

L'assemblée prend connaissance du courrier du 08 décembre 2008 du S.P.W. — Département du Logement, notifiant les opérations retenues par le Gouvernement Wallon dans le cadre du Programme Communal de Logement 2009-2010, à savoir :

- l'ancien presbytère d'Odeigne, Rue des Barons, 1, qui, après transformations, présentera 4 logements sociaux.
- l'ancien presbytère de Dochamps, Rue des Frères Germy, où 2 logements sociaux pourront être créés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUELS MOYENS POUR RESTAURER SON PATRIMOINE ?

« Le Petit Patrimoine Populaire Wallon à votre portée »

La Campagne « Petit Patrimoine Populaire Wallon » est une action lancée par Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce et notamment du Patrimoine du Gouvernement de la Région wallonne. Elle permet autant aux particuliers qu'aux autorités publiques de bénéficier de subsides pour restaurer, rénover et valoriser le petit patrimoine qu'on a parfois tendance à oublier. Ce petit patrimoine architectural mérite l'attention des citoyens concernés par la préservation des témoins du passé.



Il reprend les éléments construits, isolés ou faisant partie d'un ensemble et qui agrémentent le cadre de vie, servent de référence à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, qu'ils fassent ou non l'objet d'une mesure de protection. Il peut s'agir, par exemple de fontaines, de potales, de bornes frontières, de bancs publics, d'horloges, de cadrans solaires, de perrons ou encore d'arbres remarquables. Pour autant qu'ils soient visibles de l'espace public.



Un subside maximal de **6.200€ (tvac)** peut être accordé pour tous travaux. En cas d'opérations de mise en valeur et de promotion, tels que publications, éditions de brochure, placements de panneaux informatifs, le subside maximal est fixé à **2.480€ (tvac)**.

Contact :
Concetta AMELLA, coordination/gestion
Tél : 070/23.37.36 - Site : pppw.be
E-mail : pppw@skynet.be

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION : INTÉGREZ LA DIMENSION « EAUX USÉES »

Vous construisez ou rénovez* une habitation ?

Certaines mesures doivent être prises pour une meilleure protection de nos ressources en eau. Le territoire de votre commune est entièrement repris en zone d'assainissement autonome. L'assainissement des eaux usées doit être réalisé à l'initiative de chaque propriétaire d'immeuble.

VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME :

→ Equipez obligatoirement votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) lors des travaux de construction ou de rénovation*.

Nouveautés en zone d'assainissement autonome :

➔ Priorité à l'infiltration !

Pour les SEI installés à partir du 1er janvier 2009, les eaux épurées devront être évacuées par infiltration dans le sol (drains dispersants). Si cela s'avère impossible au terme d'un test de perméabilité, l'évacuation pourra se faire dans une voie artificielle d'écoulement (fossé, aqueduc...) ou dans une eau de surface.

➔ De l'agrée !

Il existe des SEI agréés et d'autres qui ne le sont pas ! Les montants de la prime régionale sont nettement plus importants pour les systèmes agréés. A partir du 1er janvier 2009, tout SEI installé pour une nouvelle habitation devra être agréé par la Région wallonne !

La liste des SEI agréés est disponible à l'adresse internet suivante :

http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes_epuration.htm

➔ Les primes ?

Il n'y a pas de prime régionale pour l'installation d'un SEI lors de la construction d'une nouvelle habitation. Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation* de leur habitation peuvent bénéficier de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ sous certaines conditions.

* TOUS LES IMMEUBLES A RENOVER SONT-ILS CONCERNES PAR CES OBLIGATIONS ?

Non, par rénovation, il faut entendre les aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée par l'habitation. C'est le cas notamment des rénovations qui ont pour objet la création d'un nouveau logement.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées?

Contactez : - l'administration communale
- l'organisme d'assainissement agréé :
AIVE - Service d'Aide aux Communes
drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B-6700 Arlon
tél. : +32 (0) 63 231 811
www.aive.be



Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement et sur les montants et conditions d'octroi des primes ou encore sur la démarche à suivre pour l'installation d'un système d'épuration individuelle, procurez-vous les brochures de l'AIVE sur le site www.aive.be ou sur simple demande :

- "Vos eaux usées"
- « L'assainissement autonome »
- « Installation d'un système d'épuration individuelle soumis à déclaration ».

NOS RIVIÈRES SOUS CONTRAT



Sous les initiales « CRA » se cache le « Contrat de rivière de l'Amblève ».

Cette ASBL, finalement peu connue, travaille tous les jours à la protection et la valorisation de l'« Eau de chez nous », de nos vallées. Nous sommes tous concernés. Alors, peut-être que cela vaudrait la peine qu'on en dise un peu plus.

Le CRA travaille selon un concept de gestion **participative** de nos cours d'eau basé sur la concertation, la coordination et le dialogue entre les différents acteurs du même bassin hydrographique.

Aucune contrainte financière ou pénale. Juste une volonté commune d'avancer pour un objectif où nous avons tous à y gagner. Et ça marche !

Les rivières concernées par ce bassin hydrographique sont l'Amblève bien sûr mais aussi la Warche, la Salm, la Lienne et tous leurs affluents.

Le travail du CRA est multiple et peut toucher tous les domaines, notamment : la qualité des eaux de surface et souterraines, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau, l'aménagement du territoire de la vallée, la conservation de la nature, la préservation des systèmes aquatiques, la gestion des paysages, les activités économiques liées au cours d'eau, l'agriculture et la forêt, le tourisme et les loisirs, le transport fluvial, la gestion des déchets, le nettoyage, l'information et la sensibilisation du public, les activités pédagogiques, ...

Tous les trois ans, il effectue un inventaire de terrain aussi précis et complet que possible de l'état de nos cours d'eau et des nuisances qui les menacent. De là part toute une série d'actions à réaliser.

Les CR de Wallonie répondent aussi de plus en plus à des demandes du Service Public de Wallonie (SPW) comme la participation à des enquêtes publiques, à l'élaboration des plans de gestions de l'eau en RW, à la préparation des programmes de mesures, à l'organisation des Journées wallonnes de l'Eau, ...

Il est devenu, au fil des années, une véritable interface entre l'administration de la Région wallonne et l'ensemble des usagers de nos vallées : communes, riverains, agriculteurs, pêcheurs, industriels, gérants de camping, naturalistes, etc.

Les acteurs du Contrat de rivière de l'Amblève se sont réunis le 5 décembre 2008 au camp militaire d'Elsborn pour signer un nouveau « contrat ». Hautement attendue, la cérémonie protocolaire de signatures est un grand moment. Monsieur Jean Honhon, journaliste, a écrit : « les responsables estiment, à juste titre, que « le contrat » est un **outil indispensable à la gestion de l'eau** ».

En effet, même si des résultats importants ont pu être enregistrés pour l'amélioration de nos cours d'eau, nous ne pouvons nous arrêter au milieu du gué. Il y a encore beaucoup à faire.

Les 16 communes du bassin et l'ensemble des 70 autres partenaires l'ont bien compris et ont donc signés leur deuxième programme d'actions concrètes en faveur de nos rivières pour les trois prochaines années. Ils

ont ainsi marqué leur engagement à la réalisation de plus de 650 actions.

Son président, Jean-Pol Bleus, disait encore récemment que « *notre patrimoine ne se limite pas aux structures architecturales bâties mais comporte également des richesses naturelles à la fois source de beauté, réservoir écologique et atout touristique, une de ces différentes vocations ne devant pas se développer au détriment des autres.*

Ce patrimoine est grandement menacé par notre négligence et notre insouciance, par sa surexploitation, par l'égoïsme et l'incompréhension de certains qui en voudraient l'usage exclusif à leur seul profit. La rivière, comme tout milieu naturel, n'est pas une « chasse gardée ». Elle doit être un lieu de rencontre où diverses activités se développent en harmonie et dans le respect de sa pérennité.

La première ambition de notre Contrat de rivière est de s'inscrire dans cette philosophie de développement durable ».

La cellule de coordination du CRA
Place Saint Remacle, 32 –
4970 Stavelot
Tél : 080/282.435
Site internet : www.crambleve.com

Monsieur Wilkin,
signant pour la commune





LES CARTES DE FRÉQUENTATION AU PARC À CONTENEURS : ATTENTION

Pour rappel, seules les cartes valablement estampillées permettront le remboursement de la somme prévue par le règlement communal, à savoir 16 € pour les personnes isolées, 28 € pour les ménages composés de 2 à 4 personnes et 33 € pour les ménages comptant 5 personnes et plus.

La carte ne pourra être estampillée plus de 2 fois par mois, avec un maximum de 8 cachets pour les six premiers mois de l'année. Pour bénéficier d'un cachet, les dépôts devront être équivalents à 120 L ou dm³ au moins lors de chaque passage.

De plus, la carte devra être rentrée dûment complétée avant le 31 décembre de l'année d'imposition.

RÉVEILLON DE NOUVEL AN ... OU QUAND LE PROXIBUS SE TRANSFORME EN NOCTAMBUS

Pour permettre à nos jeunes de passer des fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions de sécurité possibles et pour qu'ils puissent s'amuser pleinement, un service de NOCTAMBUS a été organisé.

Une septantaine de jeunes de nos différents villages (Dochamps, Grandménil, Harre, Fays, Roche-à-Frêne, Chêne-al'Pierre, Malempré et Vaux-Chavanne) ont profité de ce service gratuit, pour des trajets aller-retour, lors du réveillon de nouvel an.

Constatant la grande satisfaction de nombreux parents et l'attitude irréprochable des jeunes utilisateurs, à qui nous adressons d'ailleurs nos félicitations, nous renouvellerons certainement l'expérience... en tout cas, le chauffeur se dit partant, ne fut-ce que

pour retrouver cette superbe ambiance, à la fois gaie et respectueuse.

Pour ce qui concerne le service Proxibus, nous vous rappelons que l'horaire a subi quelques modifications depuis le 1er janvier 2009. Il était d'ailleurs repris dans le précédent bulletin communal.

Si toutefois, vous ne l'avez pas vu ou conservé, il est toujours possible d'en obtenir à l'administration communale ou sur le bus.

Nous rappelons également qu'en accord avec le TEC, le service est entièrement gratuit pour l'ensemble des usagers de Manhay. Quelques habitués semblent avoir trouvé en ce nouveau moyen de mobilité, un motif de satisfaction. Nous ne pouvons que souhaiter qu'un plus grand nombre

encore en fasse l'expérience.

Si vous rendre à un arrêt représente un problème, n'hésitez pas à contacter le 0800/25959 (Gratuit), on tentera de vous apporter une solution. Ce numéro est aussi à votre disposition pour recevoir vos suggestions ou demandes particulières.

Nous sommes à votre écoute!



MISE À DISPOSITION DU PROXIBUS EN FAVEUR DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Responsables de clubs, d'associations ou groupements exerçant une activité reconnue sur la commune, sachez qu'un règlement pour la mise à disposition du Proxibus, est maintenant effectif. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Vous pouvez prendre connaissance de ce règlement auprès de l'administration communale sur simple demande.

Petit rappel important : l'autorisation devant à la fois être donnée par le Collège communal et par le TEC Namur-Luxembourg, il est prudent de nous adresser les demandes au minimum 1 mois avant la date du déplacement prévu.

Marc GENERET, premier Echevin.

UNE SAGE-FEMME PRÈS DE CHEZ VOUS...



Bientôt parents ?? vous serez peut-être heureux de savoir que vous pouvez vous adresser à Manuella FAVREAU, sage-femme à Harre, pour vous préparer à la naissance de votre enfant.

Ensemble nous pourrons définir votre projet de naissance et répondre à toutes les questions que vous vous posez au sujet de la grossesse, l'accouchement, l'allaitement... Le suivi médical est également possible, en collaboration avec votre gynécologue (prises de sang, monitoring...) au cabinet ou à domicile. Les consultations sont remboursées à 100% par l'INAMI, hormis les préparations prénatales qui ne le sont que partiellement.

Après la naissance, vous pouvez aussi faire appel à votre sage-femme, surtout si vous choisissez le « retour précoce » pour les soins concernant maman et parfois bébé (test de guthrie). On appelle « retour précoce » la sortie de la maternité avec bébé avant la durée habituelle de séjour : 4 jours pour un accouchement par voie naturelle — 5 jours pour une césarienne.



L'allaitement n'est pas toujours facile pour une jeune maman. En cas de difficultés vous pouvez faire appel aux femmes de votre entourage qui allaitent ou qui ont allaité mais aussi à l'équipe de l'ONE, à une consultante en lactation, à votre pédiatre ou à votre sage-femme.

Passionnée par le portage des enfants de la naissance à la marche depuis 2004, formatrice pour les parents, les futurs parents, les professionnels de la santé et de la petite enfance, je vous apprendrais à utiliser le porte-bébé physiologique de votre choix. Vous pourrez découvrir et essayer de nombreux modèles et systèmes différents afin de faire un choix éclairé.



Si vous voulez en savoir plus, vous êtes invité(e)s à venir me rencontrer à Harre le Samedi 28 Avril 2009 à la journée « portes-ouvertes » de 11h à 17h.

Vous recevrez le programme des conférences organisées autour de la naissance, à partir du mois de mai à Manhay : « le projet de naissance », « les couches lavables », « l'aromathérapie familiale », « le chant prénatal et l'éveil musical », « Allaiter et travailler », « le portage ».

Manuella FAVREAU
Sage-Femme et formatrice en portage
Teye Djaco, Harre, 19 — 6960 MANHAY
GSM : 0477/90.52.22



PARENTS, FUTURS PARENTS, ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE, CECI VOUS INTÉRESSE

Dans la continuité des années précédentes, je vous invite à participer aux rencontres **gratuites** qui seront organisées durant les mois de mai et juin, dans les locaux de la « halte-garderie » de Manhay (ancienne gare du vicinal). Plusieurs partenaires se sont joints à l'ONE pour co-animer les diverses activités proposées ; l'AMO L'Étincelle, Manuella Favreau (Sage-femme, formatrice en portage), Irène Schleiss (Psychomotricienne).

Rencontres les lundis de 13h à 15h, à la « halte-garderie » à Manhay :

- | | |
|-------------------------|--|
| 4 mai – 8 juin | Atelier échange avec l'AMO l'Étincelle. |
| 11 mai – 22 juin | Initiation au portage des enfants ou perfectionnement sur demande.
Si vous souhaitez porter votre bébé de manière confortable pour lui et pour vous, en écharpe ou autre porte-bébé physiologique. |
| 18 mai – 15 juin | Eveil à la psychomotricité relationnelle et globale un temps pour regarder et observer les capacités de son enfant. (Irène Schleiss) |
| 25 mai - 29 juin | Coin lecture – Contes |



Conférences les jeudis de 19h30 à 21h30, à la « Halte-garderie » à Manhay :

- | | |
|----------------|---|
| 14 mai | Pourquoi choisir d'utiliser des couches lavables ? |
| 18 juin | Allaier et travailler, est-ce possible ? |

Afin de vous garantir une bonne organisation et un bon accueil veuillez vous inscrire auprès de :

- animations : Berthe RENARD, Infirmière O.N.E., au 0499.57.25.60
- conférences : Manuella FAVREAU, Sage-femme à Harre, au 0477.90.52.22

Pour les enfants âgés de 15 à 36 mois,
l'ONE organise un dépistage gratuit de la vue
le 20 avril 2009 de 13h30 à 16h30.
(Rendez-vous obligatoire).



Berthe Renard – Infirmière ONE 0499.572.560



Accueil temps libre 2009

Dates à retenir pour les accueils et les plaines de vacances pour **enfants de 2 ½ ans à 12 ans** organisés par la Commune de Manhay.
Stages E S N et C E C.

L'accueil est ouvert de 09 h à 17 h

Potage à midi et boissons

Prix à l'heure

1^{er} enfant 1 € - 2^{ème} enfant 0,75 € - 3^{ème} enfant 0,50 €

Possibilité d'ouverture dès 7 h et jusque 18 h sur demande uniquement au moment de l'inscription

Jeux extérieurs, jeux sportifs, balade en fonction du temps
Jeux intérieurs, activités manuelles suivant la saison.
Suivant un thème choisi pour les plaines

La plaine est ouverte du lundi au jeudi de 09h à 16h30
le vendredi de 09h à 14h30

Collations, potage à midi et boissons

Prix par jour

1^{er} enfant 5 € - 2^{ème} enfant 4 € - 3^{ème} enfant 3 €

Inscription à la journée pour les plaines de printemps et d'hiver.
Inscription à la semaine pour la plaine d'été.

Possibilité de garderie de 7 h à 8 h30 et de 17 h à 18 h30 sur demande uniquement au moment de l'inscription

Prix à l'heure

1^{er} enfant 0,50 € - 2^{ème} enfant 0,40 € - 3^{ème} enfant 0,30 €

De 8 h30 à 9 h et de 16 h30 à 17 h garderie gratuite

ACCUEILS, PLAINES DE PRINTEMPS ET
D'HIVER :
ECOLE DE GRANDMÉNIL

PLAINE D'ÉTÉ :
ECOLE DE VAUX-CHAVANNE



Inscriptions de 08h à 16h **UNIQUEMENT** au 0498/ 75 60 96

Pour Plaines et Accueils

Du 06 au 10 avril 2009
PLAINE DE VACANCES DE PRINTEMPS
Inscriptions du 16 au 19 mars



Du 06 au 17 juillet et du 22 au 31 juillet 2009

PLAINE DE VACANCES D'ETE

INSCRIPTIONS DU 02 AU 04 ET DU 08 AU 11 JUIN



Semaines du 03, 17, 24 août 2009

STAGES SPORTIFS ET CULTURELS DE ESN

DATES SOUS RESERVE. Lieu à définir

Semaine du 10 août 2009

STAGE DU CEC : "COPAINS DES BOIS" pour les 6-12 ans

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS AU 084/43 37 82

Un toutes-boîtes paraîtra fin mai 2009 avec plus de détails pour les animations de l'été

Du 02 au 06 novembre 2009

ACCUEIL DU CONGE D'AUTOMNE

Inscriptions du 19 au 22 octobre



Du 21 au 23 et du 28 au 30 décembre 2009

PLAINE DE VACANCES D'HIVER

INSCRIPTIONS DU 30 NOVEMBRE AU 03 DECEMBRE



EN PÉRIODES SCOLAIRES

Accueil dans toutes les écoles de la Commune de 7h 30 à 8h 30 et de 15h 30 à 18h 00. Sur demande dès 7h 00 et jusque 18h 30.

Accueil centralisé le mercredi pour toutes les écoles de 12h 00 à 18h 00 à Vaux-Chavanne

Transport organisé par la Commune.

Bientôt à Manhay

(dès achèvement des travaux au bâtiment)

Réouverture des P'tits Potes

La halte-garderie ou halte-accueil est un lieu d'accueil occasionnel pour les petits bouts de 0 à 6 ans dont les parents ont besoin de temps pour suivre une formation, chercher un emploi, se rendre chez le médecin, chez le coiffeur, ... ou tout simplement s'octroyer du temps libre



UN BEAU SUCCÈS POUR L'ATELIER THÉÂTRE DU COMITÉ CULTUREL

Le samedi 07 février dernier, le comité culturel de notre commune, au travers de son atelier théâtre, est monté sur les planches de la salle de Chêne-al-Pierre afin d'y jouer sa première représentation : «La fin justifie les doyens». La pièce, mise en scène pour l'occasion par Maëlle Dufrasne, est le résultat d'une écriture collective, sous la houlette de Gisèle Mariette, comédienne connue en Wallonie et plus particulièrement en région liégeoise. L'histoire est celle d'une maison de repos qui accueille ses premiers pensionnaires et qui après de nombreuses péripéties est obligée de fermer ses portes. La pièce, rondement menée, illustre à merveille le vécu, il est vrai parfois un peu forcé, que chacun et chacune peut ou pourra rencontrer en maison de retraite. Dans un moment inattendu, le spectateur est pris par un jeu de rôle qui en laisserait plus d'un pan-



tois... Remis de ses émotions, il peut de nouveau remettre ses idées en place et continuer de suivre la pièce en toute tranquillité. Il faut l'avouer : tranquille le spectateur d'un soir ne le sera pas longtemps. En effet, ce dernier ne devra pas attendre longtemps avant de s'esclaffer et d'applaudir. Quelques personnages au caractère bien trempé suffisent à rendre l'atmosphère agréable. Par la suite, les gestes de la vie quotidienne s'enchaînent dans un rythme endiablé, sous la direction de la très autoritaire Françoise, qui dans la vie courante s'occupe de personnes d'un âge tout à fait différent, voire opposé.

Très content

Force est de constater que l'on retrouve nombre de traits communs, faisant partie de la vie de tous les jours, dans ces personnages. Entre une Henriette mêle-tout mais attachante, un Henri chanteur et gentleman, un Ferdinand quelque peu dérouté mais alerte lorsqu'il s'agit de sa virilité, un José surmené mais fan d'une des chanteuses les plus mystiques de la chanson française, une Paulette susceptible, une Rachel silencieuse, et une Yvonne plus que difficile à cerner, le spectateur n'a pas le temps de s'ennuyer. Pour Emmanuel Neuville, président du comité culturel et responsable de la branche théâtre, «On peut parler d'un franc succès. Au départ, on ne savait pas ce que cela allait donner, par moments on s'est même un peu découragé ; mais les réactions du public nous prouvent que l'on a bien fait de continuer. Je suis, et les autres comédiens aussi, très content. Merci à tous ceux qui nous ont aidés. Ce fût une belle expérience que nous espérons poursuivre».



Prochaines représentations : au mois de mars à La Roche.
Renseignements au : 0474/711874

Benoît CORNET –
L'Avenir du Luxembourg 21/02/2009

Dès mars, un nouveau module pour adultes est mis en place. Il s'agit d'une création collective ouverte à tous, comédiens, régisseurs, décorateurs, costumiers, metteurs en scène, ...

**Rendez-vous à la maison de village de CHENE-AL-PIERRE
LE 16 MARS à 20H00 pour la mise en place du prochain atelier théâtre pour adultes-ados**

A L'AGENDA :

13/03/2009 : concours de couyon à Malempré
13/03/2009 : "Tout au bord" théâtre à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne à 20H15
14/03/2009 : Grand feu à Fays
16/03/2009 : Rendez-vous théâtre à Chêne-al'Pierre
18/03/2009 : Atelier couture, salle du préau de l'école d'Oster
21/03/2009 : Grand feu à Manhay , Bal à Harre
28/03/2009 : Grand feu à Harre, souper à Odeigne et concours de couyon à Lafosse

ELECTIONS À LA LIGUE DES FAMILLES

Envie de vous impliquer dans un mouvement d'éducation permanente? Vous souhaitez devenir bénévole à la Ligue des Familles?
Venez découvrir le groupe local de la Ligue des Familles de votre commune.
Le Comité de la Ligue des Familles de Manhay vous invite le **31/03/2009 à 20H00** à la maison communale pour participer aux élections statutaires communales de la Ligue.
Venez nombreux.

Josiane LESENFANTS, Présidente
086/45.56.28



MALEMPRE



MERRE BROCANTE - VIDE GRENIERS

CENTRE DU VILLAGE

24 MAI 2009

DE 7 à 18H00
AMBIANCE VILLAGEOISE

EMPLACEMENTS GRATUITS

ENTREE GRATUITE

RESERVATIONS -066/455927
-086/455604

ORGANISATION ET PETITE RESTAURATION
PAR LE COMITE DES JEUNES

UN GRAND MERCI

Le comité des Fêtes de Dochamps remercie les personnes qui ont contribué à la réussite de la soirée organisée au profit de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques. Un merci spécial à Marion pour sa collaboration.

Grâce à cette action et à votre générosité, la somme de 1.000 euros a pu être versée sur le compte de l'association.

L'ESPACE CITOYEN INFORMATIQUE DU CPAS

Les travaux à la gare du vicinal arrivent à leur terme. Encore un peu de patience... Nous allons bientôt pouvoir vous accueillir!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Anne Mottet au 0498/261133 ou Claudy Huet au 0498/973957



TRAVAIL D'ÉTUDIANT PENDANT LES VACANCES

Attention : la date limite pour rentrer votre candidature écrite auprès du Collège communal est **le 15 mai 2009**



A TRAVERS LE DEUIL, LA VIE...

GROUPES D'ENTRAIDE POUR PERSONNES EN DEUIL



Chacun à un moment de sa vie, est amené à vivre un deuil...

Que ce soit la perte d'un enfant, d'un conjoint, d'un parent, d'un proche... que les circonstances soient différentes (vieillesse, maladie, accident, suicide, ...), le deuil reste une épreuve de la vie, lourde à surmonter. La souffrance qui l'accompagne n'est pas suffisamment reconnue dans notre société.

Certaines personnes en deuil ont la possibilité de surmonter cette épreuve par leurs propres moyens, avec l'aide de leur entourage. D'autres ont besoin momentanément d'un certain coup de pouce pour les aider à faire cette transition et parvenir à une nouvelle façon d'être.

C'est pourquoi, la Province de Luxembourg a mis en place des groupes d'entraide pour personnes en deuil. Ces groupes sont animés par des bénévoles formés à l'écoute et ayant été touchés personnellement par la perte d'un proche. Ils sont eux-mêmes encadrés par des professionnels.

Si vous désirez rencontrer des personnes qui vivent une expérience similaire à la vôtre (la perte d'un proche, le décès d'un enfant, le décès d'un bébé avant ou après sa naissance) et ainsi partager votre vécu, vos émotions,

vos expériences, votre cheminement ... trois groupes vous sont proposés :

- groupes pour **personnes en deuil** : dans le nord, le centre et le sud de la province
- groupe pour **parents en deuil** : au centre de la province
- groupe pour **parents en deuil périnatal** : au centre de la province.

Aujourd'hui, il est peut-être trop tôt. Mais si, dans quelques semaines ou quelques mois, vous en éprouvez le besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

En tout cas, il n'est jamais trop tard...

Pour en savoir plus et connaître les dates, lieux et conditions de participation :

Caroline Benoit — Julie Vande Lanoitte,
0498/81.08.49

En collaboration avec la Province de Luxembourg, les Centres de Guidance provinciaux et le service de Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CDSL)
Rue Léon Castilhon 62, 6700 Arlon

DU NEUF CONCERNANT LES ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE

Qu'est-ce qui change?

La saison de chauffe s'étalera sur toute l'année civile et plus seulement durant l'hiver. Donc si une allocation a été perçue pour une livraison entre le 1/09/2008 et le 31/12/2008, une nouvelle demande pourra encore être octroyée pour une livraison effectuée en 2009.

Les ménages à revenu modeste (dont le revenu annuel imposable net ne dépasse pas 26.000 €) ne doivent plus s'adresser au CPAS mais directement auprès du **Service Public Fédéral Economie** — Département énergie (0800/120.33 — www.mineco.fgov.be)

Pour ces personnes, la **réduction forfaitaire (105 €)** qui peut être sollicitée une fois par année civile, pour le chauffage est la même, quel que soit le type d'énergie utilisé (électricité, gaz naturel, gasoil de chauffage, pétrole lampant, gaz propane en vrac).

Devront toutefois continuer à s'adresser au CPAS, les autres catégories :

- les bénéficiaires d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé (OMNIO et BIM)
- les ménages à faibles revenus (dont le revenu annuel imposable brut est inférieur ou égal à 14.624,70 € augmentés de 2.707,42 € par personne à charge.
- les personnes surendettées.

Pour ces trois dernières catégories, les **seuils d'intervention seront supprimés**. Le but est d'octroyer une allocation minimale de 210 euros pour 1500 litres par an (avec un maximum de 300 euros).

Communiqué de presse

OPÉRATION ARC-EN-CIEL – 14 et 15 mars 2009

La solidarité n'a pas d'âge

Cette année encore, des centaines de bénévoles bourrés d'énergie s'appêtent à venir frapper à votre porte pour solliciter votre générosité. Tenez-vous prêts, ces samedi et dimanche 14 et 15 mars, en préparant : conserves, biscuits, desserts et autres denrées non-périssables. Un petit geste qui contribuera à faciliter l'accès aux loisirs de centaines d'enfants en difficulté de Wallonie et Bruxelles.

Chaque année, depuis plus de 50 ans, l'opération Arc-en-Ciel menée par l'association du même nom constitue le moment fort d'une année de travail au service de l'enfance défavorisée. Grâce aux généreux dons de vivres non-périssables et aux dons financiers, l'association organise des camps de vacances pour jeunes en difficultés, apporte un soutien matériel à des organisations de jeunes (organisation de voyages et d'excursions, dons de matériel sportifs...). L'association aide également de jeunes adultes en décrochage social en leur offrant une formation d'animateur.

L'année dernière, plus de 10.000 enfants de Bruxelles et de Wallonie ont bénéficié de vivres non périssables récoltées lors de l'opération Arc-en-Ciel. Grâce à la générosité du public, quelques 250 associations oeuvrant pour la jeunesse défavorisée ont reçu en moyenne 620 kilos de vivres. L'opération a engendré une économie de plus de 930 € sur leur budget « nourriture » – au profit du budget consacré aux loisirs et aux vacances.

Cette année encore, aidez-nous à faire pencher la balance et réservez donc un bon accueil aux centaines de scouts, guides, patros, membres de mouvements de jeunesse et bénévoles de tous bords qui feront appel à votre aide ces samedi et dimanche 14 et 15 mars !

Note aux rédactions :

Vous trouverez sur notre site Internet (www.arc-en-ciel.be) les coordonnées des délégués régionaux de l'opération, ainsi que des illustrations. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez obtenir plus d'informations, réaliser un reportage lors d'une animation scolaire, dans un centre de tri, accompagner une équipe de récolte... ou pour évoquer l'aide à la jeunesse défavorisée.



Pour toute info complémentaire :

L'affiche a été réalisée par Taduc et Baral et mise en page par Mr. Dossogne de la Maison Dupuis. Les personnages sortent de la BD « Mon pépé est un fantôme ».

Arc-en-Ciel ASBL 
Olivier Halluent
Responsable Opération
Rue du Bien Faire, 41
1170 Bruxelles
Tél. : 02/675 73 11
GSM : 0477/79 50 73
E-mail : operation@arc-en-ciel.be

Document d'identité volé ou perdu ? Appelez gratuitement le 00800 2123 2123*

Si votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour belge a été perdu ou volé, bloquez-le immédiatement. Vous éviterez ainsi les conséquences financières d'une utilisation frauduleuse (ex. : un emprunt, une location de voiture en votre nom, etc).

Pour plus d'info : www.docstop.be



00800 2123 2123
+32 2 518 2123

DOC STOP.
Plus de sécurité pour
vos documents d'identité.



* Si le 00800 2123 2123 n'est pas accessible, formez le +32 2 518 2123

DOC STOP est un helpdesk qui permet à tout titulaire d'un document d'identité belge, de signaler 24h/24 la perte ou le vol de ses documents d'identité ou de voyage en appelant, de partout dans le monde, le n° gratuit 00800 2123 2123 (dans les pays où le **00800** n'est pas accessible, il faut téléphoner au +32 2 518 2123).



Après établissement de l'identité de la personne qui appelle, afin de vérifier qu'il s'agit bien du titulaire du document, l'opérateur procède immédiatement au blocage des documents.

Le citoyen évite ainsi d'être victime d'une utilisation frauduleuse de son document d'identité (ex : une location de voiture, un achat par correspondance, un emprunt en son nom, etc.)

Un document d'identité électronique aussi pour les enfants belges de moins de 12 ans (kids-ID)

A partir du 20 avril 2009, la procédure de délivrance de cartes d'identité électroniques pour enfants belges de moins de 12 ans, la kids-eID, débutera dans notre commune.

Ce document d'identité électronique, délivré à la demande d'une personne ayant autorité parentale sur l'enfant concerné est inspiré de l'eID des adultes; il constitue un document de voyage difficilement falsifiable et nettement plus sécurisé que le certificat d'identité actuel ; il offre en outre des potentialités infinies grâce à sa puce électronique.

Etant donné le délai de fabrication plus long pour ce nouveau document d'identité soyez prévoyant, demander le bien à temps, c'est-à-dire un mois avant tout départ à l'étranger.

L'importance de votre carte d'identité électronique

La carte SIS va probablement disparaître en 2011. Elle aura alors 14 ans. Pour schématiser, elle sert à deux choses : elle permet de vous identifier et elle signale si vous êtes en "ordre" avec la sécurité sociale. En 2011, votre carte d'identité électronique suffira pour vous identifier, et le système E-Health computers signalera à l'organisme de soins si vous êtes en "ordre". Grâce au système E-Health, on pourra également vérifier électroniquement si le patient a exprimé un souhait en matière d'euthanasie. (Het Laatste Nieuws – 09/08/2008)



Michel Moens
ELECTRICITE S.C.S.

ELECTRICITE GENERALE
DETECTION INCENDIE ET INTRUSION
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Rue de Mont, 3A
6940 WERIS

086/21.03.08
moens.michel.weris@belgacom.net

DESTREE-BORLON
PRODUITS PETROLIERS - MAZOUT



TOTAL

Melreux - 084 46 66 48
Soy - 086 47 71 21

PERMIS DE CONDUIRE POUR LES TRACTEURS AGRICOLES : ATTENTION

Depuis le 15 septembre 2006, toute personne doit, pour conduire un véhicule de la catégorie G sur la voie publique, être titulaire et porteuse d'un permis de conduire validé pour la catégorie G. Il y a toutefois des exceptions, reprises au tableau ci-après.

Que comprend la catégorie G ?

Les tracteurs agricoles et forestiers et leurs remorques ainsi que les véhicules immatriculés comme matériel agricole, motoculteur ou moissonneuse.

Qu'appelle-t-on tracteur agricole ou forestier?

Les termes « tracteur agricole ou forestier » désignent « tout véhicule à moteur, à roues ou à chenilles, ayant au moins deux essieux, dont la fonction réside essentiellement dans sa puissance de traction, qui est spécialement conçu pour tirer, pousser, porter ou actionner certains outils, machines ou remorques destinés à l'emploi dans l'exploitation agricole ou forestière et dont l'utilisation pour le transport sur route de personnes ou de choses ou pour la traction sur route de véhicules utilisés pour le transport de personnes ou de choses n'est qu'accessoire. »

Si le tracteur agricole ou forestier n'est pas utilisé dans le cadre de l'exploitation agricole ou forestière, le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire B, B+E, C1, C1+E, C ou C+E selon la masse maximale autorisée du tracteur ou de l'ensemble.

DATE DE NAISSANCE	TRAJET FERME AU CHAMP	MMA	AUTRE TRAJET	MMA
AVANT 01/10/1982	PAS DE PERMIS	ILLIMITEE	PAS DE PERMIS	ILLIMITEE
DU 01/10/1982 AU 31/08/1986 INCLUS	PERMIS EXIGE CAT G CAT B CAT BE CAT C1 CAT C1E CAT C CAT CE	= ILLIMITEE = MMA CAT B = MMA CAT BE = MMA CAT C1 = MMA CAT C1E = MMA CAT C = ILLIMITEE	PERMIS EXIGE CAT G CAT B CAT BE CAT C1 CAT C1E CAT C CAT CE	= ILLIMITEE = MMA CAT B = MMA CAT BE = MMA CAT C1 = MMA CAT C1E = MMA CAT C = ILLIMITEE
A PARTIR DU 01/09/1986	PERMIS EXIGE CAT G (< 18 ANS) CAT G (> 18 ANS) CAT B CAT BE CAT C1 CAT C1E CAT C CAT CE	< 20 T = ILLIMITEE = MMA CAT B = MMA CAT BE = MMA CAT C1 = MMA CAT C1E = MMA CAT C = ILLIMITEE	PERMIS EXIGE CAT G (< 18 ANS) CAT G (> 18 ANS) CAT B CAT BE CAT C1 CAT C1E CAT C CAT CE	< 20 T = ILLIMITEE = MMA CAT B = MMA CAT BE = MMA CAT C1 = MMA CAT C1E = MMA CAT C = ILLIMITEE

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Perle GROLET de Vaux-Chavanne
Maxime FONTAINE de Grandménil
Lélian MISSAIRE d'Oster
Florian DEPAEPE de Malempré
Maxim GUERISSE de Dochamps
Liese MANGELSCHOTS de Grandménil
Mia GAILLARD de Harre
Noémie MONFORT d'Odeigne
Coline LECART de Grandménil
Adèle PETER de Grandménil
Guy VANDEWIELE de Dochamps
Augustin DAVID de Lamorménil
Noa LECROMPE de Harre
Clara LENDERS d'Odeigne

Nous regrettons la disparition de

Guillaume CLOSSET de Manhay
Maurice LACROIX de Fays
Suzanne RESIMONT de Chêne-al'Pierre
Marianne PIRLET d'Odeigne
Arthur GALLOY de Dochamps

Nous nous joignons au bonheur de :

Michel PALIGOT de Manhay
Et Jocelyne LAMBOTTE de Manhay

Marc TAELEMEESTER de Grandménil
Et Peggy ROELEVELD de Grandménil

SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



Siège social : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY
E-mail : info@simanhay.be - Web : <http://www.tourisme-manhay.be>

Personne de contact à l'administration communale : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

LE "RENDEZ-VOUS DES SENIORS"

a été annulé pour des raisons pratiques...

Ce n'est que partie remise, l'année 2009 commence à peine.

TÉLÉVIE 2009

A retenir **ABSOLUMENT : GRANDE SOIREE TELEVIE**
le 12 AVRIL 2009 dès 19h00

à la salle de l' ENTENTE de MANHAY.

en collaboration avec le "Cercle Saint-Paul" de Chevron
et le Comité Télévie de Manhay.



Souper-Spectacle suivi d'une Soirée dansante années 60/80

**Un Repas de qualité et une Soirée "tout sourire" agrémentés d'un spectacle de variété
...n'hésitez pas... votre joie fera la joie de ceux qui en ont besoin !**

Menu adultes : (3 services)
Apéritif et mises-en-bouche
Velouté de cresson
Rôti de dindonneau bigarade
Nid de Pâques crème au beurre et moka

Réservation individuelle : adultes : 25 € - enfants : 12 €

Mr Christian Marquet, Président du "Cercle St-Paul" de Chevron GSM 0495 123 645
Mme Brigitte Lespagnard, Administration communale de Manhay Tél. 086 21 99 67
Mme Martine Vande Lanoitte-Strens GSM 0498 537 557 Tél. 086 45 56 96

Réservation "VIP" : table de 6 personnes + une bouteille de vin gratuite : 150 €.

Date limite d'inscription le 31 mars au plus tard.
Les places sont comptées...ne tardez pas à vous inscrire.

Compte bancaire : Télévie N°000-3257796-51

MARCHÉ/BROCANTE ET FÊTE DE LA MUSIQUE

N'OUBLIONS PAS notre Rendez-vous annuel au " Marché/Brocante et Fête de la Musique" le 19 juin de 17h à 21h devant la Maison communale de Manhay.

Appel aux Artisans, Brocanteurs et à tous les Comités de Village. Emplacement gratuit.

LE "SALON DE LA FEMME 2009"

est déjà en préparation... pour les 17 et 18 octobre. Nous attendons VOS SUGGESTIONS...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU S.I. :

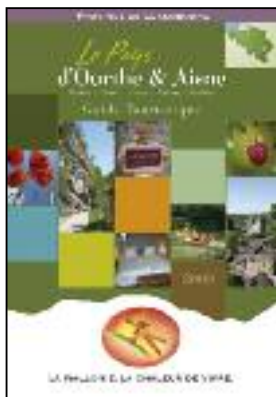
le lundi 20 avril à 20H00 à la maison communale.

APPEL A CANDIDATURES – Bienvenue à toutes et tous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA MAISON DU TOURISME DU PAYS D'OURTHE & AISNE :

L'année 2009 est à nos portes avec son lot de nouvelles publications.
A ce titre, la Maison du Tourisme du pays d'Ourthe & Aisne vient d'éditer :

La toute dernière version du catalogue « Logements » de sa centrale de réservation :
Bilingue, il propose la description et l'illustration d'une trentaine de logements labellisés mis en location par nos soins.



Son guide touristique annuel : disponible en deux langues (français et néerlandais), il est l'ouvrage incontournable pour découvrir la région. En effet, il contient tous les derniers renseignements sur les possibilités de loisirs et de détente, d'hébergement, de gastronomie et de produits de bouche affinés par les producteurs locaux.

Il est facile de se procurer ces brochures, un simple contact avec la Maison du Tourisme suffit !

Coordonnées : Maison du Tourisme du pays d'Ourthe & Aisne - Grand-Rue 16 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe - Tél : 086/21.35.00 - Fax : 086/21.40.65 - E-mail : info@ourthe-et-aisne.be - www.ourthe-et-aisne.be

Documents téléchargeables sur Internet !



DERNIÈRE MINUTE

VOTRE BOÎTE AUX LETTRES : LA POSTE RAPPELLE ...

7 conseils simples pour une réception dans les meilleures conditions

1. Placez votre boîte aux lettres **le long de la voie publique**
2. Veillez à une ouverture **d'au moins 23 cm de large et 3 cm de hauteur**.
Votre boîte aux lettres doit être suffisamment grande que pour recevoir une grande enveloppe (format C4: 32,4 cm sur 22,9 cm, épaisseur de 2,4 cm).
En outre nous vous **recommandons** une boîte aux lettres avec une **profondeur de 35 cm**. Ceci par contre n'est pas une obligation.
3. **L'ouverture** se situera idéalement **à une hauteur de 70 à 170 cm**
4. Faites en sorte que **l'accès** à la boîte aux lettres soit toujours **libre et sans danger**.
5. **Affichez bien en vue le numéro de maison et le numéro de boîte éventuel**, de préférence sur la boîte elle-même. Il faut qu'ils soient visibles et lisibles depuis la voie publique. Ce qui peut être utile également pour les pompiers et les ambulances.
6. Dans les **immeubles à appartements, les boîtes aux lettres seront numérotées en ordre continu**. Les boîtes aux lettres des appartements doivent être faciles d'accès et se trouver au rez-de-chaussée.
7. **Pas obligatoire, mais vivement conseillé** : indiquez le nom des habitants sur la boîte aux lettres. Le facteur saura avec certitude qu'il est à la bonne adresse !

Suivez ces conseils : votre courrier vous parviendra dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

CARRELAGES
Rémy Fransolet SPRL

Showroom à l'ancienne Caserne de Rencheux

Rue des Chasseurs Ardennais, 60 - 6690 VIELSALM
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h
Les après-midi sur rendez-vous
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. 080/21 71 87 • Fax 080/21 54 75
Gsm 0474/94 33 87 (Rémy) - 0474/39 40 03 (Sandrine)

E-mail : remy.fransolet@yucam.be

Confection de chapes et chapes isolantes, Vente + Pose de carrelages, pierres naturelles.

**Ets ANNET
Georges & Fils** sp.rl

MENUISERIE GENERALE
Fabricant châssis PVC - Volets - Parquets
Agrégation Portes coupe feu
DEVIS & RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Rue des Allies, 13 - 6960 MANHAY
Tél. : 086/45 51 79 - Fax : 086/45 57 52
Mob. : 0475/44 79 71